



# **Compte-rendu de la Commission consultative des marchés**

28 Novembre 2022

# Ordre du jour

- **Préambule**
- **Actualités, réglementation en vigueur et à venir relatives aux modalités de fonctionnement des marchés et à la Zone à Faible Emission (ZFE)**
- **Etat des lieux des marchés et places disponibles à l'abonnement**
- **Points divers**

Commission consultative des marchés de Grenoble

# **PRÉAMBULE**

**1 Commission disciplinaire** en novembre pour un commerçant du marché de l'Estacade avec suspension de 15 jours (déballage de produits non conformes à l'autorisation de vente délivrée par la Ville de Grenoble).

**2 Convocations** au bureau pour des commerçants de l'Estacade à la suite de déballage de produits non autorisés par l'autorisation de vente et augmentation de métrage sans autorisation par le placier.

**Des courriers d'avertissement** adresser à plusieurs commerçants sur différents marchés à propos des points suivants :

- Déballage de produits non autorisés par l'autorisation de vente ;
- Changement de place sans autorisation du placier ;
- Augmentation du métrage de l'étal sans autorisation ;
- Déballage de produits à l'extérieur des limites de l'emplacement.

Commission consultative des marchés de Grenoble

**ACTUALITES, REGLEMENTATION EN  
VIGUEUR ET A VENIR (ZONE À FAIBLE  
ÉMISSION, GESTION DES DÉCHETS...)**

## Gestion et tri des déchets

**Marchés en « autogestion » pour le tri / ramassage des déchets : Ile Verte** (dimanche matin) et **Europole** (jeudi après-midi)

**Expérimentation depuis début 2022 sur le marché de Villeneuve après-midi pour une meilleure gestion des déchets et un tri sélectif** : 4 bennes mises à disposition par la Ville de Grenoble (service Propreté Urbaine) pour le tri des déchets alimentaires, le plastique, le bois et le carton.  
Les déchets doivent être triés par les commerçants puis jetés par leur soin dans les bennes adéquates.

**Dispositifs mis en place fin 2022 et à l'étude pour l'année 2023 :**

- **Halles et marché Ste-Claire** : Fermeture à clef du compacteur à partir du mardi 13 décembre 2022 (courrier d'informations envoyé à l'ensemble des commerçants non-sédentaires de Sainte-Claire)
  - Travail en partenariat avec le service Propreté Urbaine de la Ville et la Métropole pour la mise à disposition de bacs à poubelle pour le tri des déchets organiques (composte).
  - **Pour le marché de l'Estacade** : Travail en partenariat avec le service Propreté Urbaine de la Ville et la Métropole pour la mise à disposition de bacs à poubelle pour le tri des déchets organiques (composte).
- **Marchés Abbaye, St-Bruno et Estacade** : réflexions en cours pour la mise en place en 2023 de bennes de tri + bacs pour les déchets organiques.

### Projets d'implantation de sanitaires pour fin 2022 et 1<sup>er</sup> trimestre 2023 :

- **Marché Hoche** (emplacement initial)
- **Marché Villeneuve** (emplacement dans le périmètre du marché du jeudi après-midi → nécessité de déplacer un commerçant abonné)

### Réflexions pour l'année 2023 :

- **Marché de l'Estacade** (actuellement installation d'un bloc sanitaire de location – solution temporaire) : attente des études chiffrées pour définir l'emplacement d'un bloc sanitaire double
- **Marché Sainte-Claire et Halles** : diagnostic en cours pour évaluation de l'état des sanitaires à l'extérieur des Halles. Demande en cours pour l'installation d'un bloc sanitaire de location.
- **Marché Hébert** : étude en cours pour l'installation de sanitaires à proximité du marché
- **Marché Europole** : réflexions en cours pour l'installation de toilettes sèches

## Information sur les nouvelles normes ZFE

Obligatoire depuis la **loi Climat et résilience de 2021**, la mise en place de la Zone à Faibles Émissions-mobilité (ZFE) permet de répondre à des enjeux majeurs pour la métropole grenobloise.

Depuis juillet 2022, la nouvelle réglementation entre en vigueur dans **27 communes** de la métropole grenobloise : la circulation et le stationnement des **véhicules utilitaires légers et des poids lourds classés Crit’Air 3 et plus anciens** sont progressivement interdits.

### LES VÉHICULES AUTORISÉS

Classe	VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS 	POIDS LOURDS 
	Véhicules 100 % électriques et véhicules à hydrogène	Véhicules 100 % électriques et véhicules à hydrogène
	Véhicules gaz et véhicules hybrides rechargeables	Véhicules gaz et véhicules hybrides rechargeables
	<b>Essence et assimilés</b> <b>NORME EURO 5 et 6</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation à partir du 01/01/2011	<b>Essence et assimilés</b> <b>NORME EURO VI</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation à partir du 01/01/2014
	<b>Diesel et assimilés</b> <b>NORME EURO 5 et 6</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation à partir du 01/01/2011	<b>Diesel et assimilés</b> <b>NORME EURO VI</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation à partir du 01/01/2014
	<b>Essence et assimilés</b> <b>NORME EURO 4</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation entre le 01/01/2006 et le 31/12/2010 inclus	<b>Essence et assimilés</b> <b>NORME EURO V</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation entre le 01/10/2009 et le 31/12/2013 inclus

Interdiction à venir juillet 2025

### LES VÉHICULES INTERDITS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

Classe	VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS 		POIDS LOURDS 	
	Diesel et assimilés	Essence et assimilés	Diesel et assimilés	Essence et assimilés
	<b>NORME EURO 4</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation entre le 01/01/2006 et le 31/12/2010 inclus	<b>NORME EURO 2 et 3</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation entre le 01/10/1997 et le 31/12/2005 inclus	<b>NORME EURO V</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation entre le 01/10/2009 et le 31/12/2013 inclus	<b>NORME EURO III et IV</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation entre le 01/10/2001 et le 30/09/2009
	<b>NORME EURO 3</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation entre le 01/01/2001 et le 31/12/2005 inclus		<b>NORME EURO IV</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation entre le 01/10/2006 et le 30/09/2009 inclus	
	<b>NORME EURO 2</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation entre le 01/07/1997 et le 31/12/2000 inclus		<b>NORME EURO III</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation entre le 01/10/2001 et le 30/09/2006 inclus	
Non classés	<b>Sans vignette EURO 1 et avant</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation jusqu'au 30/09/1997		<b>Sans vignette EURO I, II et avant</b> 1 <sup>ère</sup> immatriculation jusqu'au 30/09/2001	

Nouvelle interdiction juillet 2022

Interdits depuis 2019

## Information sur les nouvelles normes ZFE

Au regard de la situation, **certains métiers seront couverts par une dérogation, dont les commerçants non sédentaires** ainsi que les exploitants agricoles (véhicules approvisionnement circuit-court).

### LA DÉROGATION MODE D'EMPLOI



La demande de dérogation sera à formuler auprès des services de Grenoble Alpes Métropole, la dérogation sera délivrée individuellement :

<https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/demander-une-autorisation-un-certificat/demander-une-derogation-zfe>

Commission consultative des marchés de Grenoble

# **ETAT DES LIEUX DES MARCHÉS ET PLACES DISPONIBLES À L'ABONNEMENT**

# Marché Estacade

## Etat des lieux

- Un marché identifié comme une locomotive (forte attractivité)
- Interdiction pour les abonnés de changer d'emplacement les jours de tirage au sort (vendredi, samedi et dimanche), sauf autorisation expresse et exceptionnelle des placiers
- Autorisation pour les abonnés d'agrandir leur métrage sous conditions de l'accord systématique du placier

## Emplacements vacants (4 places disponibles) :

- Place n°51 : 6 ml
- Place n°52 : 6 ml
- Place n°54 : 6 ml
- Place n°55 : 6 ml

## ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

### Proposition :

- **Ouvrir les 4 places à l'abonnement** en priorité aux abonnés (si changement de places), puis aux journaliers en fonction de l'assiduité et de l'ancienneté
- Les activités choisies en priorité pour l'abonnement seront :
  1. Escargot (possibilité saisonnier)
  2. Charcuterie
  3. Plats cuisinés

### **Retour fait par la Commission :**

- ✓ **Validation de la proposition d'ouvrir plusieurs places à l'abonnement ainsi que de prioriser certains produits**

# Marché Saint-Bruno

## Etat des lieux

- Marché affaibli en semaine qui monte en puissance en fin de semaine.
- Nombre d'activités alimentaires suffisant
- Stratégie de redynamisation et de rééquilibrage dans la partie Est du marché

## Emplacements vacants (12 places disponibles) :

- Place n°10 : 5 ml
- Place n°21 : 6 ml
- Place n°37 : 6 ml
- Place n°52 : 7 ml
- Place n°55 : 4 ml
- Place n°60 : 4 ml
- Place n°67 : 7 ml
- Place n°72 : 5 ml
- Place 79 : 6 ml
- Place n°96 : 6 ml

### Partie alimentaire :

- Place n°65 : 4 ml
- Place n°99 bis : 2 ml

## ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

### Propositions :

- **Ouvrir 1 place à l'abonnement, partie alimentaire**, en priorité au produit « herbes aromatiques » :
  - **Places proposées : n°65 ou n°99 bis**
- Maintenir 10 places non attribuées pour les journaliers en raison d'une forte demande (partie manufacturé) et une 1 place pour les journaliers (partie alimentaire)

### **Retour fait par la Commission :**

- ✓ **Validation de la proposition d'ouvrir une place à l'abonnement ainsi que de prioriser un produit alimentaire**

# Marché Abbaye

## Etat des lieux

- Marché affaibli en semaine qui monte en puissance en fin de semaine.
- Nombre de primeurs suffisant

## Emplacements vacants (19 places disponibles au total) :

### Alimentaires :

- Place n°14 A : 6 ml
- Place n° 14 B : 6 ml

### Carré Producteurs :

- Place n°42 : 2 ml
- Place n°43 : 3 ml
- Place n°44 : 5 ml

### Manufacturés :

- Place n°34 B : 4 ml
- Place n°37 B : 7 ml
- Place n°45 : 3 ml
- Place n°47 : 7 ml
- Place n°57 : 7 ml
- Place n°58 : 6 ml
- Place n°59 : 6 ml
- Place n°60 : 4 ml
- Place n°61 : 6 ml
- Place n°62 : 5 ml
- Place n°72 : 4 ml
- Place n°73 : 4 ml
- Place n°74 : 10 ml
- Place n°75 : 6 ml

## ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

### Propositions :

- **Alimentaire** : Ouvrir 3 places à l'abonnement en priorité aux abonnés (si changement de places), puis aux journaliers en fonction de l'assiduité et de l'ancienneté
  - Place n°14 B (6ml) proposée à l'abonnement, priorité à l'activité de boucherie
  - Il est proposé de diviser en 2 emplacements la place n°14, soit deux places de 6ml
- **Carré Producteurs** : 3 places à l'abonnement.
- **Manufacturés** : Ouvrir 8 à 10 places à l'abonnement selon les typologies de produits proposés
  - Limiter les activités de bazar

### **Retour fait par la Commission :**

- ✓ **Validation de la proposition d'ouvrir plusieurs places à l'abonnement ainsi que de prioriser et limiter certains produits**

# Marché Villeneuve jeudi après-midi

## Etat des lieux

- Marché très dynamique et équilibré
- Maintien de places pour les commerçants journaliers
- Maintien de la distinction partie alimentaire / manufacturé
- Début 2022, mise en place du tri des déchets (carton, plastique, bois, alimentaire)
- Interdiction pour les abonnés de changer d'emplacement le jeudi après-midi, sauf autorisation express et exceptionnelle des placiers
- Autorisation pour les abonnés d'agrandir leur métrage sous conditions de l'accord, systématique, du placier

## Emplacements vacants (6 places disponibles au total) :

### Partie produits manufacturés :

- Place n°12 : 4 ml
- Place n°36 : 4 ml
- Place n°37 : 2 ml
- Place n°39 : 4 ml
- Place n°44 : 6 ml
- Place n°45 : 4 ml

## ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

### Proposition :

- **Proposition de ne pas ouvrir de place à l'abonnement en raison de travaux prévus au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour l'installation de sanitaires dans le périmètre du marché : obligation de déplacer un commerçant abonné**

### **Retour fait par la Commission :**

- ✓ **Validation de la proposition de ne pas ouvrir de places à l'abonnement en raison des travaux prévus**

# Marché Hoche

## Etat des lieux

- Marché très dynamique avec une forte affluence et une bonne diversité de produits
- Présence des brocanteurs professionnels le 1<sup>er</sup> samedi du mois le long du boulevard Maréchal Lyautey
- Suppression de la place n°1 (en raison de la démission au 01/01/23 de M. Guichard)

## Emplacement vacant (1 place disponible) :

- Place n°19 : 4 ml

## ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

### Proposition :

- Ouvrir la place n°19 à l'abonnement en priorisant les produits suivants :
  - Vins
  - Escargots

### Retour fait par la Commission :

- ✓ Validation de la proposition d'ouvrir une place à l'abonnement ainsi que de prioriser certains produits

# Marché Europeole

## Etat des lieux

- Marché très dynamique avec une forte affluence et une diversité de produits importante
- Marché « référence » concernant la gestion des déchets

## Emplacements vacants (3 places disponibles) :

- **Place 5 : 4 ml**
- **Place 14 : 2 ml**
- **Place 16 : 3 ml**

## ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

### Proposition :

- **Ouvrir la place n°14 à l'abonnement en priorité pour les fruits bio (pommes, poires, abricots – produits du verger).**

### **Retour fait par la Commission :**

- ✓ **Validation de la proposition d'ouvrir une place à l'abonnement ainsi que de prioriser certains produits**

# Marché Sainte-Claire et Halles

## Etat des lieux

- Marché et Halles dynamiques en particuliers le week-end avec une bonne représentativité des différentes activités alimentaires

## Emplacements vacants marché Sainte-Claire (1 place disponible) :

- Place n°3 : 2 ml

## Emplacements vacants Halles Sainte-Claire (1 case disponible) :

- Case n°21 : 5 ml

## ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

### Proposition :

- **Marché Sainte-Claire** : Pas d'abonnement proposé.
- **Halles Sainte-Claire** : réflexion en cours pour la mise à disposition de la case disponible n°21 pour l'organisation d'animation commerciale (UDIC).

### **Retour fait par la Commission :**

- ✓ **Validation de la proposition de ne pas ouvrir de place à l'abonnement**

## Petits marchés du centre-ville

### Marché Hébert

(alimentaire – matin | après-midi – produits bio)

#### Proposition :

- **Places disponibles Hébert matin : n° 2 : 6 ml | n°3 : 6 ml**
  - Ouvrir 1 place à l'abonnement en priorisant les activités de poissonnerie et de pain
- **Place disponible Hébert après-midi : n°8 : 2 ml**
  - Ouvrir 1 place à l'abonnement en priorisant les fruits, puis toutes les activités alimentaires (hors primeurs et fromagers)

Hébert matin : 1 place disponible | Hébert après-midi : 1 place disponible

### Place aux Herbes (matin – alimentaire)

#### Proposition :

- **Places disponibles : Place n°4 : 12ml | Place n°7 : 6 ml**
- Ouvrir les 2 places à l'abonnement
  - Toute activité possible, hors primeur
  - Le nouvel abonné ne pourra pas avoir un camion boutique (problématiques techniques), uniquement un véhicule de type remorques...

2 places disponibles

### Marché Montagnes de l'Isère (après-midi – producteurs)

#### Proposition :

- **Places disponibles : n°1 : 3 ml | n°2 : 4 ml | n°5 : 2 ml | n°6 : 5 ml**
  - Ouvrir 2 places à l'abonnement pour une activité de producteur du bassin grenoblois

2 places disponibles

### Place St-André (matin – producteurs)

#### Proposition :

- **Pas d'ouverture à l'abonnement sur le marché en raison des travaux de l'ancien palais de justice (absence de places disponibles)**

#### **Retour fait par la Commission :**

- ✓ **Validation des propositions d'ouvrir plusieurs places à l'abonnement sur les petits marchés du centre-ville ainsi que de prioriser et limiter certains produits**

## Autres petits marchés grenoblois

### Marché Villeneuve (matin – alimentaire)

#### Proposition :

- **Places disponibles : n°37 : 2 ml | n°39 : 4 ml | n°41 : 7 ml**
  - Ouvrir 3 places à l'abonnement pour toutes activités

3 places disponibles

### Marché Ferrié (matin – alimentaire)

#### Proposition :

- **Places disponibles : n°1 : 5 ml | n°2 : 8 ml | n°3 : 3 ml | n°4 : 4 ml**
  - Ouvrir 2 places à l'abonnement pour toutes activités alimentaires
  - Réévaluation de la situation au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 à la suite de la programmation des travaux du square

2 places disponibles

### Marché Libération (matin – alimentaire)

#### Proposition :

- **Places disponibles : 2 emplacements de 5 ml chacun**
  - Pas d'abonnement pour le moment réflexion en cours sur la structuration et l'aménagement du marché

### Marché Mistral (matin)

#### Proposition :

- **Arrêt du marché alimentaire le mercredi matin et ouverture uniquement aux produits manufacturés depuis automne 2022 (octobre)**

### Retour fait par la Commission :

- ✓ **Validation des propositions d'ouvrir plusieurs places à l'abonnement sur les petits marchés grenoblois**

## Autres marchés grenoblois de proximité

### Marché Ile Verte

#### Etat des lieux

Marché très dynamique avec une forte affluence

#### Places vacantes

Absence de places disponibles

#### **Retour fait par la Commission :**

✓ **Validation de la proposition de ne pas ouvrir de places à l'abonnement**

### Marché Malherbe

#### Etat des lieux

Marché de proximité qui monte en puissance le week-end

#### Places vacantes

2 à 3 places disponibles à l'abonnement, en priorité pour les activités de poissonnerie, boulangerie, fromagerie et tourtons.

#### **Retour fait par la Commission :**

✓ **Validation de la proposition d'ouvrir plusieurs places à l'abonnement et de prioriser certains produits**

### Marché Eaux-Clares

#### Etat des lieux

Marché de proximité

#### Places vacantes

Plusieurs places disponibles à l'abonnement :

- Mardi et samedi : priorité primeur
- Samedi : priorité fromagerie, boucherie, boulangerie

#### **Retour fait par la Commission :**

✓ **Validation de la proposition d'ouvrir plusieurs places à l'abonnement et de prioriser certains produits**

# Points divers

- **La Ville a été saisie par l'Union de Quartier Presqu'île pour la création d'un marché alimentaire** sur ce quartier. La demande sera étudiée, avec les autres services municipaux, l'objectif étant de préserver aussi le marché Europole.
- Réflexions en cours pour la définition de l'emplacement du **marché Victor Hugo/Félix Poulat** pour l'année 2023.
- Au regard de la situation et dans un soucis de cohérence, **le service Occupations Commerciales apportera une vigilance** toute particulière **dans l'attribution des autorisations de vente à propos de la typologie d'activité inscrite.**

## Procédure pour la demande d'abonnement (affichage)

**Calendrier prévisionnel pour l'affichage des emplacements vacants et le dépôt des candidatures pour l'abonnement :**

- Du samedi 24 décembre 2022 au mardi 31 janvier 2023 : Affichage des emplacements vacants sur les marchés en question et le site Internet de la Ville de Grenoble
- Février 2023 : Fin des candidatures, réception et analyse des dossiers, sélection des candidatures
- Mars 2023 : Attribution des places / des abonnements

# Contacts Service Occupations Commerciales - Marchés

- **Par téléphone** : 04 76 76 37 75
- **Par mail** : [droits.voirie@grenoble.fr](mailto:droits.voirie@grenoble.fr)
- **Adresse des bureaux** : 86 rue des Alliés, 38100 GRENOBLE
  - Accueil du public :*
  - Lundi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30*
  - Mardi : 8h30 à 12h30, Fermeture l'après-midi*
  - Mercredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30*
  - Jeudi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30*
  - Vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30*
- **Adresse postale** :
  - Ville de Grenoble
  - Service Droits de voirie - Unité des marchés
  - 11, boulevard Jean PAIN
  - 38021 GRENOBLE cedex 1